

# Mise en œuvre de la NIMP n° 15 dans les pays en développement et les pays les moins avancés

---

Ce projet visait à améliorer la compréhension et à promouvoir le déploiement de la NIMP n° 15 (Directives pour la réglementation de matériaux d'emballage à base de bois) dans les pays en développement et les pays les moins avancés d'entre eux. Il portait principalement sur le renforcement de leurs capacités à établir les infrastructures et les régimes nécessaires pour déployer la NIMP n° 15, protéger les ressources naturelles, et réduire la propagation des ravageurs de végétaux et donc, par conséquent, à améliorer l'accès aux marchés pour les exportations.

Un compte rendu des résultats du projet peut être consulté [ici](#).

## **STDF/PG/037**

### **Status**

Completed

### **Start Date**

01/11/2004

### **End Date**

01/03/2006

### **Project Value (US\$)**

\$362,500

### **STDF Contribution (US\$)**

\$332,000

### **Beneficiaries**

Mondial

### **Implementing Entities**

International Plant Protection Convention (IPPC)

### **Background**

Depuis plus de 20 ans, l'utilisation de matériaux d'emballage à base de bois dans le commerce international a augmenté. Ces matériaux à base de bois peuvent introduire et permettre la propagation de ravageurs responsables de dommages importants. En adoptant la NIMP n° 15, les pays sont convenus que les traitements prévus dans la norme étaient suffisants pour gérer les risques associés.

La NIMP n° 15 prévoit l'apposition sur les emballages en bois d'une mention précisant que le bois a été traité conformément à la norme. Les pays en développement et les moins avancés d'entre eux, cependant, avaient soulevé des préoccupations au sujet du déploiement concret de la NIMP n° 15, des problèmes commerciaux spécifiques étant soulevés dans le cadre du Comité SPS de l'OMC depuis 2002.

### **Results**

Lors d'un atelier, le projet a formé des délégués provenant de 79 pays et de 6 organisations régionales pour la protection des végétaux ainsi que des représentants de l'industrie sur les compétences et les connaissances nécessaires à l'élaboration et au déploiement d'un plan relatif à la NIMP n° 15.

L'enquête réalisée suite à cet atelier a révélé que presque tous les participants, y compris les représentants de

l'industrie, pensaient que ce projet avait contribué à harmoniser la NIMP n° 15 à l'échelle mondiale, dans chacun des pays participants.

Dans les deux années suivant la tenue de l'atelier du projet, qui utilisait des supports de formation concernant la NIMP n° 15, le nombre de pays déployant la NIMP n° 15 a augmenté – en particulier le nombre de pays en développement.

### **Recommandations**

Les supports de formation de l'atelier ont pu être communiqués aux ONPV du monde entier, parallèlement à des formations complémentaires. Pour remédier aux difficultés supplémentaires rencontrées par les pays pour déployer la NIMP n° 15 du fait des particularités du contexte local, des activités de renforcement des capacités conçues sur mesure en vue de l'application des connaissances sur le terrain seraient utiles.